



Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANter), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-3-5

Intercommunalité

Maison de l'emploi Lys Nord Métropole

Participation financière pour l'année 2010

Rapport de M. le Maire,

Par délibération du 20 février 2007 (n° 07-1-15), le conseil municipal a :

- entériné le principe, voté par le Syndicat Lys Nord Métropole, de la création d'une maison de l'emploi de proximité sur le territoire du syndicat
- adopté les statuts de l'association de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole,
- adhéré comme membre fondateur, à l'association.

Les membres du conseil d'administration de l'association ont validé la convention pluriannuelle d'objectifs qui avait été présentée au conseil municipal et dont les résultats font l'objet chaque année d'une présentation en commission générale.

A l'issue de la présentation des résultats de l'année 2009, qui a eu lieu en commission générale le 22 juin 2010, il vous est proposé de verser à l'association de la maison de l'emploi Lys Nord Métropole, une subvention à hauteur de 1,05 € par habitant, soit 10 842,30 € pour l'année 2010.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice courant, fonction/sous fonction 020, article 6748, sous l'intitulé « autres subventions exceptionnelles ».

Travaux préparatoires
C.A. du 15 juin
Commission Générale du 22 juin

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire